



Mairie d'Etreville

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026 à 19 h 15

	Fonction	Présent/Absent /Excusé
Sylvain Gallais	Maire	Présent
Laurent Levillain	1 ^{er} Adjoint	Présent
Chantal Navas	2 ^{ème} Adjointe	Présente
Rémi Tragin	3 ^{ème} Adjoint	Présent
Sabrina Roussel	4 ^{ème} Adjointe	Présente
Nathalie Beaunier	Cons. Municipal (e)	Excusée
Fabien Levasseur	"	Présent
Florence Duval	"	Présente
Jean-Marie Cacheux	"	Présent
Sonia Furon	"	Présente
Matthieu James	"	Présent
Manon Jaouen	"	Présente
Angélique Cocatrix	"	Présente
Jérôme Léger	"	Présent
Stéphane Harou	"	Présent

Quorum : 8

Nombre de Conseillers Municipaux : **15**

Nombre de Conseillers Municipaux présents : **14**

Nombre d'absent(s) : 1

Nombre de pouvoir(s) : 1

Président de séance : Mr GALLAIS Sylvain

Secrétaire de séance : Mme JAOUEN Manon

Ouverture de la séance à 19 h 25.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'enregistrement de la séance afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ordre du jour

- ◆ Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026
- ◆ Approbation du compte de gestion 2025
- ◆ Approbation du compte administratif 2025
- ◆ Affectation du résultat 2025
- ◆ Vote des taux des contributions communales 2026
- ◆ Vote du Budget Primitif 2026
- ◆ SIEGE – Passage en Leds de la Rue Dumontier
- ◆ Mise en sécurité de la citerne Gaz de la Maison des Associations : Clôture
- ◆ Demande de subventions communales
- ◆ Questions diverses, si nécessaire.

Procès-verbal du 30 mars 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2026.

Le Conseil Municipal n'a pas de remarques à formuler. Après en avoir délibéré, le procès-verbal du 23 mars 2026 est approuvé.

Délibération n° 2026-19

OBJET : Approbation du compte de gestion 2025

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'année 2025,
- **après avoir constaté la cohérence entre le compte de gestion 2025** présenté par Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Pont-Audemer **et les écritures du compte administratif 2025 de la commune d'Etreville.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant ainsi entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, **DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

La délibération est adoptée par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération n° 2026-22

OBJET : Vote du Budget Primitif 2026 Fongibilité des crédits en M 57 pour l'année 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2025 qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :	633 421.53 Euros
Section d'Investissement :	394 559.75 Euros

Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, en comptabilité M57, il est maintenant possible d'effectuer des virements de crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles, de chapitre à chapitre, à l'intérieur de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. L'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des montants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte à l'unanimité le Budget Primitif 2026 et autorise Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits** de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles** de chaque section.

Délibération n° 2026-23

OBJET : Travaux du SIEGE Passage de l'éclairage public en LED rue Dumontier

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement : 6 667,00 euros
- En section de fonctionnement : 0,00 euro

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montant indiqués ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2026 au compte 204182.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de réaliser cette opération.**

Délibération n° 2026-20

OBJET : Approbation du compte Administratif 2025 Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'année 2025 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

L'arrêté des comptes est le suivant :

Dépenses de fonctionnement :	443 829.55 Euros
Recettes de fonctionnement :	472 691.35 Euros
Excédent de clôture avant affectation du résultat :	28 861.80 Euros

Dépenses d'investissement :	229 125.19 Euros
Recettes d'investissement :	153 672.06 Euros
Déficit d'investissement :	- 75 453.13 Euros

Ci-joint proposition d'affectation du résultat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Chantal NAVAS, 2^{ème} Adjointe au Maire et doyenne du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** le compte administratif 2025 et DECIDE de l'affectation du résultat tel qu'il est présenté en annexe.

La délibération est adoptée par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération n° 2026-21

OBJET : VOTE DES TAXES COMMUNALES 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération pour le vote des taxes communales. Il est rappelé que la Préfecture de l'Eure demande une délibération annuelle spécifique pour les taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer d'augmentation des taux communaux de 2 % en 2026, considérant que l'Etat a augmenté les bases des valeurs cadastrales de 0.8 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **APPROUVE** les taux d'imposition 2026 suivants :

	Taux 2026
Taxe sur foncier bâti	37.85 %
Taxe sur foncier non bâti	45,48 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	8.78 %

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026-24

OBJET : Maison des Associations Mise en sécurité de la citerne de gaz

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en sécurité l'accès à la citerne de Gaz qui est située derrière la maison des associations. En effet, aucune clôture n'est installée pour le moment et l'accès est ouvert à tous. Cela est contraire aux normes de sécurité. Monsieur le Maire présente deux devis de réalisation d'une clôture.

Après étude et discussion, les membres du Conseil retiennent la proposition de l'entreprise **CLOTURES BATAILLE de Pont-Audemer 27** pour la fourniture et la pose d'une clôture rigide BEKAFIX et panneaux NYLOFOR 3D PRO d'une hauteur de 1,73 m, les poteaux seront scellés en terre par du béton. Un portillon manuel modèle AXYLE permettra l'accès aux personnes réservées. Une dalle de soubassement en béton armé sera coulée pour fixer cette clôture. **Le devis s'élève à la somme de 2 316.00 € HT soit 2 779.20 € TTC.**

La dépense est inscrite au **compte 2113** du BP 2026.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de réaliser cette opération.**

Délibération n° 2026-25

OBJET : Vote des subventions communales 2026 (suite)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux demandes de subventions communales qu'il a reçues depuis la dernière réunion de Conseil.

1/ Le CFA de Rouen accueille pour l'année scolaire 2025-2026 un jeune d'Etreville en apprentissage de menuisier fabricant. Afin de soutenir l'action de ce CFA et l'apprentissage de jeunes de la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une **subvention de 30.00 € à ce CFA**. La dépense est prévue au **compte 6574813 du BP 2026**.

2/ L'association FIT & HEALTHY CREW de Rougemontiers 27 a pour but de remettre en forme la population de Routot et ses environs en organisant des séances de sport gratuites tous les mercredis soirs. Ces séances bénéficient également aux habitants d'Etreville. Pour fonctionner, cette association a besoin d'acheter un peu de matériel et de souscrire son assurance. Afin de la soutenir, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accorder une **subvention de 100.00 € à cette association**. La dépense est prévue au **compte 6574813 du BP 2026**.

Questions diverses :

. Information sur les élections à la CCRS :

Président : Mr Sylvain BONENFANT + lecture des noms des Vice-Présidents.

- Point sur l'organisation de la randonnée du 1^{er} mai
- Stationnement intempestif d'un poids lourd à côté de la mare Dumontier. Ce stationnement est interdit, gênant et dangereux pour les usagers de la route et les piétons qui viennent à la Mare. La personne va être prévenue.
- Madame ROUSSEL a obtenu le numéro de téléphone du propriétaire de la parcelle dont les talus ont été endommagés impasse des Prés Verts. Elle va voir avec Mr le Maire pour les démarches à entreprendre.
- Répétition de la « Fanfouille 276 » à la Grange communale samedi 18 avril de 10 h à 12 h 30.

La séance est levée à 21 h 47

Observations :

Procès-verbal arrêté le 05/06/2026

Signature du Secrétaire,

SHOEN


Signature du Président,

